



# SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière**

## **Jeudi 15 mai : Mobilisation et grève sur les revendications !**

La mobilisation du 18 mars, à l'appel de Force Ouvrière et la CGT, avec la FSU et SUD, a prouvé la détermination des salariés à défendre leurs conquêtes sociales, les emplois et les salaires contre le pacte de « responsabilité » gouvernement-MEDEF et ses 50 milliards d'€ de cadeaux au patronat.

Or, les annonces du nouveau 1<sup>er</sup> ministre ne laissent place à aucune ambiguïté sur la continuité des orientations politiques. Le pacte de « responsabilité et de solidarité » est confirmé et aggravé :

- ✓ gel du point d'indice, annoncé jusqu'en 2017 ;
- ✓ mesures d'économies à très grande échelle ;
- ✓ remise en cause des acquis sociaux qui met en danger notre système de protection sociale.

De plus, l'annonce de la refonte de la carte administrative de la France, la suppression des départements et la fusion de régions remettent en cause l'échelon départemental que sont les inspections académiques (DSDEN) et l'existence de certains rectorats.

Pour le **SNUDI-FO**, les revendications du 18 mars sont toujours d'actualité. Tous les problèmes demeurent :

- Pouvoir d'achat, crédits d'action sociale amputés ;
- Dotation de postes budgétaires insuffisante entraînant des milliers de fermetures de classes, des milliers d'ouvertures pourtant indispensables non réalisées, l'aggravation prévisible des problèmes déjà très importants de remplacement... ;
- La remise en cause de notre statut de fonctionnaire d'Etat avec le décret du 24 janvier 2013 sur les rythmes scolaires ;
- La remise en cause de nos garanties statutaires à travers le projet de décret annualisant le temps de service des titulaires –remplaçants qui casse le décret n° 90-680 du 1<sup>er</sup> août fixant les obligations de service pour tous les PE.

Le 1<sup>er</sup> ministre Valls a annoncé un « assouplissement » de la réforme des rythmes scolaires. Pour le SNUDI-FO, « le seul assouplissement possible, c'est l'abrogation ! ». La pétition nationale lancée il y a une semaine est signée massivement. (500 signatures dans le Cher, 460 dans la Somme, 435 dans le Rhône...).

Après les communes de Pennes, Mirabeau, Salon de Provence, Marignane, Fos, Port de Bouc, Toulon..., Marseille et Tampon ont fait savoir qu'ils n'appliqueraient pas la réforme à la prochaine rentrée.

**La mobilisation est donc à l'ordre du jour.** C'est pourquoi, dans la continuité de l'action du 18 mars, le **SNUDI-FO** s'inscrit pleinement dans l'appel de Force Ouvrière à la grève du 15 mai et exige, avec la FGF-FO, l'UIAFP-FO et la FNEC FP-FO :

- **le retrait du pacte de responsabilité et la réduction des 50 milliards d'euros de dépenses publiques qui l'accompagnent,**
- **l'augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice et l'attribution de 50 points d'indice sur l'ensemble de la grille indiciaire,**
- **la défense du statut général et des statuts particuliers de la fonction publique,**
- **l'arrêt de la MAP (suite de la RGPP), responsable notamment des suppressions d'effectifs liées au redéploiement et de la dégradation des conditions de travail.**

**FNEC-FP**  
**FO** *Nos statuts sont nos droits...*  
*Défendons-les !*

Le SNUDI FO rejette tout acte de décentralisation supplémentaire qui aurait pour objectif de faire disparaître les départements, et avec eux, le cadre départemental de gestion des enseignants du 1<sup>er</sup> degré, dont dépendent par exemple les règles de mutation.

- **Contre toutes les mesures d'austérité et le Pacte de Responsabilité !**
  - **Pour la défense de nos statuts et de nos missions !**
    - **Pour l'augmentation des salaires !**

**Avec FO, ensemble et mobilisés, en grève le 15 mai 2014 !**

## **TRAITEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES : DES CHIFFRES QUI VALENT MIEUX QUE DES DISCOURS**

**Rappel :** pour tous les fonctionnaires, la baisse des traitements due à l'augmentation des prétendues cotisations « retraites » s'élève à 1,6 %.

Pour mémoire, la contribution pour pension civile est passée de 7,85 % en 2010 à 9,14 % en 2014, soit une augmentation de 1,29 %. En 2017, elle s'élèvera à 10,29 % en 2017 et à 11,10 % en 2020.

### **Salaires des PE classe normale (traitement de base adjoint) (IR à 0 %)**

	Traitement net en sept 2010	Traitement net avril 2014	Perte de 1,6 % en bas de la fiche de paye	Devrait percevoir si rattrapage inflation à 8 % depuis 2010	Traitement si revendication 8 % et + 50 points soit 200 € satisfaite
PE 5 <sup>ème</sup>	1750 €	1740 €	- 10 €	+ 140 € soit 1890 €	2090 €
PE 6 <sup>ème</sup>	1804 €	1775 €	- 29 €	+ 144 € soit 1948 €	2148 €
PE 7 <sup>ème</sup>	1913 €	1881 €	- 32 €	+ 153 € soit 2066 €	2266 €
PE 8 <sup>ème</sup>	2052 €	2018 €	- 34 €	+ 164 € soit 2216 €	2416 €
PE 9 <sup>ème</sup>	2191 €	2155 €	- 36 €	+ 175 € soit 2366 €	2566 €
PE 10 <sup>ème</sup>	2365 €	2326 €	- 39 €	+ 189 € soit 2554 €	2774 €
PE 11 <sup>ème</sup>	2543 €	2501 €	- 42 €	+ 203 € soit 2746 €	2946 €

Et le ministère de l'Education Nationale avec le soutien du SE UNSA, ose présenter l'ISAE, c'est à dire les 2 X 200 € bruts **soit 340 € net** comme un cadeau grandiose, alors que cela ne compense même pas les pertes !

